



Adventist Risk
Management® Inc.

PRÉVENTION DES DÉLITS

Pour les cinq dernières années (2006–2011) le délit entre dans la catégorie la plus fréquente des sinistres des clients de Adventist Risk Management's (ARM). Nous avons classé comme pertes consécutives à des actes délictueux les réclamations portant sur les braquages, les larcins, les cambriolages et le vandalisme.

- Le braquage implique une menace directe à la vie des personnes (généralement avec une arme quelconque).
- Le cambriolage implique une introduction par effraction, sans menace pour la vie des personnes.
- Le larcin implique un vol qui est habituellement perpétré lorsqu'il n'est pas nécessaire de pénétrer dans un bâtiment ou de menacer d'actions violentes une personne—à savoir, dérober un téléphone portable qui est laissé sur un comptoir par exemple.
- Le vandalisme implique la destruction de biens, mais sans qu'il y ait vol.

Pour vous aider à protéger votre église, votre école ou les biens de votre institution, ARM vous fournit cette fiche d'information avec des gestes simples qui peuvent aider à éviter ce genre de pertes:

ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ

Certaines églises, écoles et institutions sont situées dans des zones éloignées ou à forte criminalité, qui peuvent faire de vous une cible facile pour les braqueurs lors de votre trajet à pied entre votre voiture et le bâtiment précité.

- Installez un éclairage de sécurité sur tout le périmètre de vos installations et sur les parcs de stationnement.
- Installez des lumières activées par un détecteur de mouvements, en particulier là où il y a peu ou pas de lumière—aux portes principales, dans l'arrière cour ou la cour latérale aux lieux qui sont éloignés des lampadaires et de l'éclairage périmétrique.
- Envisagez d'installer des caméras de sécurité. Celles-ci peuvent décourager et éventuellement permettre d'identifier des individus ayant de mauvaises intentions.

- Installez des verrous à pènes dormants sur toutes les portes intérieures (exception faite des sorties) et bloquez les fenêtres et les portes de patio avec des tourillons pour éviter une facile ouverture.
- Installez un système d'alarme de sécurité.

SERRURES DE SÉCURITÉ ET GESTION DES CLÉS

Le ministère est mené à bien avec l'aide de bénévoles, et il est impossible au seul pasteur de détenir les clés de toutes les portes. Suivez ces étapes pour éviter que des personnes non autorisées possèdent les clés de votre église ou les codes d'accès à des zones sécurisées.

- Pour rendre plus difficiles les entrées par effraction, verrouillez toutes les portes de sortie et utilisez des systèmes de verrouillage de sécurité agréés, équipés de barres anti-panique.



- Lorsqu'il y a un roulement important de bénévoles et de changement dans leurs fonctions, le changement des serrures doit se faire sur une base périodique.
- Maintenez une liste de tous les individus à qui ont été affectées des clés. À la fin de la mission du volontaire, assurez-vous que toutes les clés vous soient rendues.

PROTECTION DES SYSTÈMES DE CLIMATISATION ET DE CHAUFFAGE

Le cuivre est un matériau très prisé des voleurs. Soyez proactif en protégeant vos canalisations en cuivre. Le coût moyen de remplacement d'une unité CVC détruite est d'environ 7000 \$ pour une église de taille moyenne (sans compter tout autre dommage fait au bâtiment résultant du vol). Vous pouvez donc vous rendre compte combien il est important de les protéger.

- Installez une protection autour de tous les systèmes de CVC (chauffage, ventilation et climatisation).
- Utilisez tout ce que vous pouvez (clôtures, éclairage de sécurité et caméras) pour empêcher les voleurs de voler la tuyauterie de cuivre et d'endommager l'unité de CVC.
- Envisagez de déplacer les unités CVC sur le toit de l'édifice, ce qui aide à minimiser les accès aux équipements.

PROCÉDURES DE FERMETURE ET DE VERROUILLAGE

À la fin de chaque activité de votre église, de votre école ou de votre institution, il est de première importance que quelqu'un soit responsable de mener une dernière tournée de surveillance sur l'ensemble de l'installation. Cela aidera à prévenir toute activité suspecte. Assurez-vous de vérifier que toutes les portes et les fenêtres ont bien été verrouillées et que l'immeuble est bien fermé. Cette procédure permet également de minimiser les risques concernant d'autres demandes d'indemnités majeures consécutives à des dégâts des eaux ou d'incendie.

- Commencez par l'intérieur, et visitez toutes les pièces pour vous assurer que les lumières sont bien éteintes, que les appareils électriques sont éteints, qu'il n'y a personne d'autre à l'intérieur et que toutes les portes et les fenêtres ont bien été verrouillées.
- Fermez les stores et rideaux des fenêtres pour empêcher que les objets de valeur soient visibles de l'extérieur.
- Vérifiez soigneusement que tous les appareils électroniques, les microphones et autres équipements de valeur ont été correctement rangés dans une pièce ou une armoire fermée à clé.
- Inspectez les toilettes et les cuisines :

- Assurez-vous que les toilettes et les lavabos ne soient pas bouchés par des matériaux étrangers, que les robinets ne coulent pas et qu'il n'y a pas de fuites.
- Assurez-vous que tous les appareils de chauffage d'appoint et les petites unités d'air conditionné soient débranchés.
- Vérifiez les fours et assurez-vous qu'ils soient éteints et qu'aucun matériau combustible ne soit placé près des brûleurs des cuisinières.
- Les portes de sortie doivent être verrouillées et sécurisées, le cas échéant, avec une barre de verrouillage de sécurité agréée. Il n'est surtout pas recommandé soit de bloquer les portes de sortie de secours à dispositif anti-panique avec une chaîne de sécurité, soit d'en interdire l'accès, car ces portes seraient nécessaires en cas d'urgence.

SOYEZ VIGILANT LORSQUE VOUS FAITES LE TRAJET ALLER VERS L'ÉDIFICE OU RETOUR

Votre sécurité personnelle est une autre mesure de protection que vous devez prendre en considération.

- Restez vigilant et à l'écoute de votre environnement, peu importe où vous vous trouvez : à l'école, à l'église, dans la rue, dans votre quartier, en attente d'un autobus ou du métro, ou lorsque vous conduisez un véhicule.
- Créez un « système de surveillance mutuelle » pour que l'on vous accompagne lorsque vous travaillez tard dans l'édifice et assurez-vous qu'il y ait toujours quelqu'un d'autre qui sache que vous partez.
- Ayez vos clés de voiture à la main, prêt à ouvrir la porte du véhicule. Une fois en sécurité à l'intérieur, verrouillez les portières. Maintenant, vous pouvez ranger vos effets personnels ou utiliser votre téléphone portable.
- Les appareils électroniques personnels sont particulièrement tentants pour les voleurs. Assurez-vous donc qu'ils soient complètement hors de vue si vous les avez avec vous. Ne vous laissez jamais distraire en téléphonant sur votre portable tout en marchant de nuit vers votre véhicule.
- Si vous laissez des objets personnels dans votre voiture, assurez-vous de bien la verrouiller et que les objets soient hors de vue. Il vaut mieux laisser les objets de valeur dans le coffre du véhicule ou tout simplement à votre domicile.
- Ces simples mesures de sécurité peuvent être facilement intégrées dans les activités de votre église, de votre école ou de votre institution. En suivant ces mesures, le risque de sources de sinistres dus aux délits peut être réduit au minimum, et ce sera autant d'argent sauvé pour offrir plus d'opportunités à votre ministère.

.....
DÉCLAREZ IMMÉDIATEMENT VOTRE SINISTRE

1.888.951.4276 • CLAIMS@ADVENTISTRISK.ORG

.....
TENEZ-VOUS INFORMÉ

ADVENTISTRISK.ORG/SOLUTIONS



Adventist Risk Management®, Inc. © 2013

.....
CE MATÉRIEL CONTIENT DES INFORMATIONS FACTUELLES GÉNÉRALES ET NE DOIT EN AUCUN CAS ÊTRE PRIS POUR UN CONSEIL JURIDIQUE SPÉCIFIQUE CONCERNANT UNE QUESTION OU UN SUJET PARTICULIER. SI VOUS SOUHAITEZ CONNAÎTRE LA FAÇON DONT UNE JURIDICTION LOCALE TRAITE LES CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES AUXQUELLES VOUS POUVEZ ÊTRE CONFRONTÉ, VEUILLEZ CONSULTER VOTRE AVOCAT OU VOTRE GESTIONNAIRE DE RISQUE LOCAL.